

22 septembre 2017 – n° 12
170092

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHÉSION DE TROIS COMMUNES À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Suite à de multiples échanges menés en lien avec la Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a été saisie des demandes d'adhésions concomitantes des communes de Bois-de-champ, de Mortagne et de Les Rouges-Eaux.

Vu la délibération du conseil municipal de Bois-de-champ n° 2017-01 en date du 3 février 2017 demandant l'adhésion à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu la délibération du conseil municipal de Mortagne n° 5-2017 en date du 9 février 2017 demandant l'adhésion à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu la délibération du conseil municipal de Les Rouges-eaux n° 003/2017 en date du 8 février 2017 demandant l'adhésion à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Considérant la volonté d'intégration de ces trois communes à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Considérant que les communes intéressées sont situées en zone montagne, en continuité de massif en lien avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Considérant les adhésions actuelles au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, au PETR du Pays de la Déodatie,

Considérant l'avis favorable du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 28 février 2017 sur l'adhésion de ces trois communes,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à l'adhésion des communes de Bois-de-champ, de Mortagne et de Les Rouges-eaux à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 26

Procurations..... 9

Séance du 22 septembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA (*arrivé au point n° 4*), Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-France LECOMTE, François FICHTER, Roselyne FROMENT, , Isabelle de BECKER(*arrivée au point n° 8*), Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Michel CACCLIN, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Sébastien ROCHOTTE Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

| | | |
|---------------------|---|----------------------|
| Jean-Paul BESOMBES | à | Nicolas BLOSSE |
| Marie-José LOUDIG | à | Dominique CHOBOUT |
| Jacqueline THIRION | à | Françoise LEGRAND |
| Marie-Claude ANCEL | à | Mustafa GUGLU |
| Gina FILOGONIO | à | Marie-France LECOMTE |
| Ousseynou SEYE | à | Pierre JEANNEL |
| Christopher ZIEGLER | à | Bruno TOUSSAINT |
| Jean-Louis BOURDON | à | Nadia ZMIRLI |
| Ramata BA | à | Michel CACCLIN |

Sabriya CHINOUNE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.